



## BTS CG

## BTS Comptabilité - Gestion RNCP 35521

Formation en alternance en contrat d'apprentissage, gratuite et rémunérée

Début de la formation : Septembre 2024

Durée : 2 ans : soit 1<sup>ère</sup> année en initial et 2<sup>ème</sup> en apprentissage – 675 Heures  
Soit 2 années en apprentissage – 1350h

Rythme de l'alternance :

- 2 j/ semaine en centre de formation
- 3j/semaine en entreprise

Conditions d'admissibilité :  
Etre titulaire d'un Baccalauréat

Période d'inscription : de Février à Mai

Inscription définitive à compter de la signature du contrat d'apprentissage

Statuts :

- Contrat d'apprentissage (29 ans maximum)
- Période pro A ou CPF pour les salariés

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Gestionnaire de paie
- ◆ Assistant(e) contrôleur de gestion
- ◆ Technicien(ne) des services comptables
- ◆ Collaborateur au sein de cabinets d'expertise comptable
- ◆ Assistant(e) comptable, Comptable unique

### OBJECTIFS

Le titulaire du BTS CG est capable de prendre en charge les activités comptables et de gestion de l'organisation à laquelle il appartient, ou pour le compte de laquelle il agit au titre d'un prestataire extérieur.

L'environnement des activités comptables est devenu complexe notamment pour les raisons suivantes : la prise en charge de composantes de l'activité soit par des acteurs spécialisés du secteur (cabinet comptable, organisme de gestion) soit par un service spécialisé au sein d'une organisation dont l'activité est autre (cas du service comptable ou du comptable unique d'une entreprise) ; l'évolution ou la complexité de la législation et de la réglementation exigeant une attitude permanente de veille ; l'importance accrue des traitements informatisés et des procédures comptables.

### COMPÉTENCES VISÉES

**Contrôler** et traiter comptablement des opérations commerciales

**Contrôler** et **produire** de l'information financière

**Gérer** des obligations fiscales

**Gérer** la paie

**Analyser** et **prévoir** l'activité

**Analyser** la situation financière

**Fiabiliser** l'information et les systèmes d'information comptable

### SECTEUR D'ACTIVITE

- ◆ Entreprise ou organisme prestataire de services comptable
- ◆ Secteur associatif
- ◆ Service comptable et financier du secteur public

## POURSUITE D'ETUDES

Avec un BTS CG validé, les diplômés peuvent poursuivre en licence professionnelle dans les secteurs de la finance-comptabilité, des ressources humaines ou de la gestion d'entreprise, en DCG, en licence (L3 économie-gestion, gestion ou AES) pour devenir par exemple collaborateur en cabinet d'expertise comptable, administrateur de biens, ou agent de la fonction publique (sur concours)

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un **Contrôle en cours de formation** (CCF) et des **évaluations finales** en fin de 2<sup>ème</sup> année, sous forme d'épreuves écrites ou orales. Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

## UNITÉS DE FORMATION

- ◆ Culture Générale
- ◆ Anglais
- ◆ Culture Economique Juridique et Managériale (CEJM)
- ◆ Mathématiques appliquées
- ◆ Processus comptables : Contrôle et traitement comptable des opérations commerciales / Contrôle et production de l'information financière / Gestion des obligations fiscales et des relations sociales / Analyse et prévision de l'activité et de la situation financière / Fiabilisation de l'information et système d'information comptable

Date d'ouverture : 1<sup>er</sup> Septembre 2021

Résultats  
2022 - 2023

Nombre d'apprentis : 2

Taux d'interruption en cours de formation : 0%

Taux de rupture avec poursuite d'étude : 0%

Taux de réussite examen : 100 %

Taux de poursuite d'étude : 100 %

Taux d'insertion : 0%

## RÉMUNÉRATION

### Salaires minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 :

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2024 - 2025			
BTS 2 <sup>ème</sup> année	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
	901.13 €	1077.82 €	1766.92 €

### AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

Une aide exceptionnelle de 6 000 € maximum est accordée aux employeurs qui recrutent des alternants (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024, pour la première année d'exécution du contrat.

Accessibilité :

L'établissement se situe à 5mn à pied du centre-ville.

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'accueil

